Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35
Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_010-DE

CONTRACTUALISATION

DCC26-010

OBJET : CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2023-2028 : PROGRAMMATION 2025 DES SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL

Roche aux Fées Communauté a signé en septembre 2023, avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, un **Contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) pour la période 2023-2028**.

L'objectif est de **soutenir les investissements dans des projets structurants**, et **« d'encourager les solidarités et les transitions »**.

La part essentielle de l'enveloppe concerne le **financement de projets d'investissement structurants portés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés** (initialement 2 797 152 euros).

La rédaction du programme d'investissements a été progressive sur trois ans (2023 à 2025).

En 2023, une part de 32,94 % de l'enveloppe avait été attribuée.

En 2024, une part de 31,67 % de l'enveloppe avait été attribuée.

2. ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Confronté à d'importantes difficultés financières, le Département a informé Roche aux Fées Communauté en avril 2025 que **l'enveloppe serait définitivement plafonnée à 70 %** du montant initialement prévu. Du fait de cette décision, le reliquat pour la programmation en investissement en 2025 s'élève donc à **296 836,99 euros** (soit 10,61 % de l'enveloppe globale initiale), (839 145,60 euros prévus initialement).

En parallèle, les incertitudes juridiques pesant sur l'opération « Valorisation du **site mégalithique** de la Roche-aux-Fée » conduisent à **déprogrammer** cette opération du contrat. La subvention prévue (320 585,10 euros) profitera à un ou plusieurs autre(s) projet(s). Le **nouveau reliquat pour 2025** s'établit donc à **617 422,10 euros**.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_010-DE

3. PROJETS FINANCÉS

Un Comité de pilotage territorial regroupant élus communautaires, conseillers départementaux et personnes de la société civile s'est réuni le 8 décembre 2025. Après échanges, il s'est entendu sur la liste des projets à inscrire cette année au titre des subventions en investissement du CDST :

- Roche aux Fées Communauté : Construction d'une Maison de la petite enfance à Martigné-Ferchaud (487 422 €, soit 26,8 % du coût de l'opération)
- Le Theil-de-Bretagne : Opération la Forge - Rénovation d'un bâtiment pour créer 4 logements sociaux en centre-bourg (40 000 €)
- ADMR Janzé : création d'une crèche à Retiers (90 000 €)
- Martigné-Ferchaud : Travaux d'amélioration des locaux d'accueil des permanences sociales (10 000 €)

Ceci étant exposé,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 23 juin 2022, du 29 septembre 2022 et du 8 février 2023 relatives aux modalités du Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028,
Vu les avis émis par le comité de pilotage territorial du CDST qui s'est tenu le 8 décembre 2025,
Vu la décision de la commission permanente du Conseil départemental qui s'est tenue le 26 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- *D'approuver la déprogrammation de l'opération « Valorisation du site mégalithique de la Roche aux Fées » du Contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) ;*
- ***D'approuver la programmation financière 2025 des investissements, ci-annexée, qui bénéficieront de subventions dans le cadre du Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 ;***
- *D'approuver l'attribution des subventions d'investissement pour l'année 2025 ;*
- *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte s'y rapportant.*

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_010-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE
	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)*
	M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)*
	M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 34 ; Voix pour : 34 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

STIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance